



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Personnel

Question au Gouvernement n° 2131

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Cognat.

M. Jean-Pierre Cognat. Monsieur le ministre de l'intérieur, il y a quelques semaines, une jeune fonctionnaire de police était sauvagement agressée par une bande de jeunes délinquants dans le RER. Ma collègue Suzanne Sauvaigo vous avait fait alors part de l'indignation et de l'émotion suscitées par cette affaire qui visait indiscutablement un policier en tant que tel. Malheureusement, ce type de violence s'exerce trop souvent et d'une manière aveugle sur nos compatriotes dans leur vie quotidienne.

Vous aviez alors assuré ma collègue que tout serait fait pour rechercher les auteurs de ces violences inacceptables afin de les traduire devant la justice.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, informer la représentation nationale des résultats de l'enquête menée par vos services et lui faire savoir comment vous comptez intensifier la lutte contre ce type de violence, et contre la délinquance d'une manière générale, qui fait regner l'insécurité dans nos banlieues et sur nos réseaux de transports en commun ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, voilà quelques semaines j'avais effectivement répondu à Mme Sauvaigo, qui m'interrogeait sur l'agression d'une femme policier dans le RER, que nous allions mettre en œuvre tous les moyens - et j'avais bien dit «tous les moyens» - pour confondre les auteurs de cette agression.

Aujourd'hui, moins de trois mois après les faits, je peux vous indiquer que quatre suspects ont été interpellés. L'un a été écroué, un autre a été arrêté il y a quelques heures.

Monsieur le député, en élucidant cette affaire difficile mais essentielle pour nous, la sûreté départementale de l'Essonne, que j'avais créée, a accompli un travail remarquable et exemplaire, qui confirme que le Gouvernement a bien fait de développer la police de proximité et de créer des sûretés départementales, qui, par leur présence sur le terrain, sont efficaces.

M. Gérard Leonard. Très bien !

M. le ministre de l'intérieur. Oui, la police nationale, mesdames, messieurs les députés, est chaque jour plus efficace, grâce à la réforme que nous avons engagée en son sein, qu'il s'agisse des carrières, du règlement d'emploi ou, surtout, des cycles de travail.

Depuis deux ans, la délinquance et la criminalité ont baissé en France de près de 9 % et, à Paris, de près de 12 %, montrant ainsi que le Gouvernement a raison de défendre et d'aider la police nationale. Je souhaite que l'ensemble de la représentation, plutôt que de la critiquer ou de la contester parfois, lui rende toujours hommage. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Jean-Pierre Cognat.

M. Jean-Pierre Cognat. Monsieur le ministre de l'interieur, il y a quelques semaines, une jeune fonctionnaire de police etait sauvagement agressee par une bande de jeunes delinquants dans le RER. Ma collegue Suzanne Sauvaigo vous avait fait alors part de l'indignation et de l'emotion suscitees par cette affaire qui visait indiscutablement un policier en tant que tel. Malheureusement, ce type de violence s'exerce trop souvent et d'une maniere aveugle sur nos compatriotes dans leur vie quotidienne.

Vous aviez alors assure ma collegue que tout serait fait pour rechercher les auteurs de ces violences inacceptables afin de les traduire devant la justice.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, informer la representation nationale des resultats de l'enquete menee par vos services et lui faire savoir comment vous comptez intensifier la lutte contre ce type de violence, et contre la delinquance d'une maniere generale, qui fait regner l'insecurite dans nos banlieues et sur nos reseaux de transports en commun ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'interieur.

M. Jean-Louis Debre, ministre de l'interieur. Monsieur le depute, voila quelques semaines j'avais effectivement repondu a Mme Sauvaigo, qui m'interrogeait sur l'agression d'une femme policier dans le RER, que nous allons mettre en oeuvre tous les moyens - et j'avais bien dit «tous les moyens» - pour confondre les auteurs de cette agression.

Aujourd'hui, moins de trois mois apres les faits, je peux vous indiquer que quatre suspects ont ete interpelles. L'un a ete ecroue, un autre a ete arrete il y a quelques heures.

Monsieur le depute, en elucidant cette affaire difficile mais essentielle pour nous, la surete departementale de l'Essonne, que j'avais creee, a accompli un travail remarquable et exemplaire, qui confirme que le Gouvernement a bien fait de developper la police de proximite et de creer des suretes departementales, qui, par leur presence sur le terrain, sont efficaces.

M. Gerard Leonard. Tres bien !

M. le ministre de l'interieur. Oui, la police nationale, mesdames, messieurs les deputes, est chaque jour plus efficace, grace a la reforme que nous avons engagee en son sein, qu'il s'agisse des carrieres, du reglement d'emploi ou, surtout, des cycles de travail.

Depuis deux ans, la delinquance et la criminalite ont baisse en France de pres de 9 % et, a Paris, de pres de 12 %, montrant ainsi que le Gouvernement a raison de defendre et d'aider la police nationale. Je souhaite que l'ensemble de la representation, plutot que de la critiquer ou de la contester parfois, lui rende toujours hommage. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Cognat Jean-Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2131

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 1997, page 139

Réponse publiée le : 16 janvier 1997, page 139

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 16 janvier 1997